

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe de la Mutualité

L'expression « déserts médicaux » est entrée dans le langage courant. Elle est la traduction de la préoccupation légitime de pouvoir accéder aux soins. Mais elle est aussi le symbole d'une conception, aujourd'hui dépassée, l'organisation de notre système de santé à partir d'une offre sensée répondre aux besoins des patients. Aujourd'hui sous l'effet des besoins d'accompagnement qui s'amplifient avec le vieillissement de la population et la chronicisation des pathologies et celui du progrès médical, la notion de parcours personnalisé du patient supplante peu à peu la vision d'une offre à laquelle les malades devaient s'adapter. La prise en charge, personnalisée, d'un cancer dépend aujourd'hui des caractéristiques des tumeurs alors qu'il y a peu de temps encore la porte d'entrée dans le système de soins conditionnait la prise en charge.

Prendre conscience de ces changements nous aide à comprendre qu'il ne suffit pas d'augmenter l'offre sur le modèle actuel mais que nous devons construire un système de soins adapté aux nouveaux enjeux épidémiologiques.

L'exemple du centre de santé de Laval, qui a fait l'objet d'une présentation devant notre commission, est intéressant. Organisé autour de médecins libéraux retraités, il connaît un incontestable succès. Pourtant on constate là-bas comme ailleurs qu'une augmentation de l'offre ne suffit pas pour permettre à chacun d'accéder aux soins. Il existe d'autres obstacles, difficultés d'accès aux droits, impossibilité de communiquer pour des migrants ne maîtrisant pas notre langue, bien d'autres encore. Il ne suffit pas d'augmenter l'offre, il faut, aussi, identifier les autres raisons du non accès aux soins.

Les débats au sein de notre commission ont parfois conduit à mettre sur le même plan des valeurs de nature et d'importance bien différentes tels l'accès aux soins et la liberté d'installation. Il est indispensable de sortir des postures et des débats idéologiques si nous voulons avancer. Plutôt que de chercher à tout prix le maintien d'une offre de soins de ville, ou hospitalière d'ailleurs, sur un territoire, il faut imaginer des réponses adaptées qui tiennent compte de l'environnement territorial et donc donner aux acteurs locaux, les professionnels de santé en premier lieu, les moyens d'expérimenter des solutions adaptées au contexte. Il faut cesser d'opposer les statuts ou les organisations mais jouer sur les complémentarités afin de proposer des solutions souples et innovantes. Ainsi la Mutualité Française gère historiquement des centres de santé mais elle est aussi, et de plus en plus souvent, associée dans des partenariats avec des professionnels libéraux dans des maisons ou des pôles de santé. Aucune solution ne doit être écartée a priori et il faut créer les conditions propices à leur mise en œuvre. Un autre levier, essentiel, doit être mobilisé: le développement des coopérations professionnelles qui passe par un assouplissement des décrets de compétences.

Les préconisations de l'avis vont dans ce sens, elles sont en phase avec les actions prévues par les pouvoirs publics mais il nous paraissait important de les replacer dans un contexte plus large. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.